

CARTE BLANCHE

HARAPPA, Atelier d'architecture et d'études urbaines
Attila Cheyssial & Sylvia Frey

Invités : Julien Beller, Nancy Bouché, Vincent Liétar, Christian Pédelahore de Loddis

Habitants : légitimité et appropriation

Une démarche ethno-architecturale de l'observation à l'auto-construction

Depuis pratiquement la Renaissance, Filippo Brunelleschi et Leon Battista Alberti, les constructions populaires n'ont plus été considérées comme de l'architecture et ont commencé à être méprisées. L'Architecture est devenue un art proche de la peinture et de la sculpture, un art avec ses théories, sa modernité fonctionnelle, ses tracés, ses maîtres qui s'est progressivement émancipé de ses liens génétiques au monde artisanal.

A la fin des années 60, Henri Raymond ¹remarque que pour la pensée dominante, le pavillon de banlieue est devenu le symbole de la médiocrité petite bourgeoise, au travers de ses copies au rabais du castel, de son goût pour la symétrie, pour ses fenêtres à petits carreaux et pour ses thuyas ridicules.

Quelques habitants paysagistes, selon les termes de Lassus, ont pu cependant être reconnus : Picassiette, le facteur Cheval, comme créateurs hors normes, tranchant par leur créativité sur la fadeur et l'inauthenticité du pavillonnaire.²

Et l'habitat vernaculaire a finalement récupéré un caractère architectural, du fait de son « authenticité », de son « historicité », de son inscription paysagère, de ses valeurs anthropologiques.

Mais l'habitat populaire a continué à être méprisé et critiqué sous toutes ses formes, pour son ridicule, sa faiblesse constructive, sa précarité et son insalubrité et dénoncé pour gaspillage d'espace, irresponsabilité et illégalité.

Le terme de « bidonville » regroupe de nos jours une très grande partie de l'habitat humain à l'échelle du monde. On lui dénie généralement pour toutes les raisons pré-citées presque tout intérêt.

On devrait pourtant lui reconnaître sa valeur première et essentielle :

Il constitue aujourd'hui sous ses formes multiples la seule solution viable pour l'habitat du plus grand nombre, car il n'exclut pratiquement personne.

¹Raymond, R Haumont, N, (et al.), L'habitat pavillonnaire – 1966 – Paris – L'Harmattan, 2001.

Henri Raymond, Espace urbain, espace urbanistique, Paris ISU, 1978.

² Dard Ph – Gotman A – Villers H- Les habitants paysagistes et leurs réalisations.

Ce que les différentes formes d'habitat social sont incapables de faire y compris dans les pays les plus riches.

Les raisons publiques évoquées généralement pour justifier de cette incapacité sont celles du nombre à traiter, des retards structurels à rattraper et des moyens considérables à mobiliser.

La deuxième raison, c'est que la question institutionnelle du logement obéit d'abord et avant tout à une logique du rangement. La question du logement des précaires est une question de rangement. Il faut déjà trier le transformable de l'irrécupérable, puis déterminer où ranger les précaires récupérables, puis, où tolérer le résidu et les indésirables.

Ranger c'est toujours tenir un discours sur ce que l'on veut plus ou moins montrer, comme dans la bibliothèque de son salon.

Et il est difficile de ranger ce que l'on ne veut pas voir, ce qui ne devrait pas exister, ou ce qui fait honte, ce qu'on ne veut pas traiter. On préfère ne pas ranger, éviter, écarter, ce qu'on peut considérer comme quantités négligeables et non représentatives au niveau des politiques publiques.

La troisième raison est le constat de l'inadéquation des solutions élaborées à la demande et aux besoins réels. Plus la demande est en nombre, plus les solutions proposées vont dans le sens d'une uniformisation et de ce fait ne peuvent répondre qu'à une part du problème³. De plus, parce que ces besoins ne sont que rarement identifiés dans leurs diversités et leurs légitimités.

La quatrième, c'est que les gens ne se laissent pas faire.

Les gens ne se laissent pas si facilement ranger, ni écarter. Ils occupent des terrains illégaux, des marges provisoires, des sites dangereux, sans droits, ni titres.

« Ils dérangent, et maintiennent le désordre... », mais ce faisant ils expriment des vérités essentielles sur le plan de la dynamique sociétale et économique.

Ces vérités sont celles de la réalité des situations de fait qui s'expriment aussi bien en force de travail mobilisable à bas prix, qu'en fumure de talents multiples des champs de l'art, du sport et de la délinquance, qu'en capacité à supporter des conditions de vie jugées inacceptables pour les citoyens rangés. Finalement les sociétés finissent par accepter ces marges indésirables à condition qu'elles restent à l'écart.

Le désordre urbain met en évidence une vie qui manque à l'ordre et au rangement, il est le révélateur des limites et des prétentions de l'espace dominant, dans le même temps qu'il en est le complément cyniquement essentiel et moralement invouable.

L'architecture courante, de par la prééminence de la commande au service de l'ordre, fait partie de l'espace dominant dont elle contribue à produire la représentation.

En conséquence, ses architectes sont généralement indifférents aux qualités et aux modes de production de l'habitat populaire ainsi qu'aux problèmes du résidu social pour lesquels ils n'ont aucune commande autre que la résorption, la suppression ou la substitution.

³ Exemple : A la Réunion, il y a une dizaine d'année : Les demandeurs de logements sociaux devaient en moyenne attendre deux années pour obtenir un logement, ce qui est une attente raisonnable. Mais pour ceux qui désiraient un logement de 6 pièces, l'attente était théoriquement de l'ordre de 20 ans, décourageant de fait le maintien de la demande.

En marge de ces embrayages implicites, une autre forme d'implication des architectes s'intéresse à ce qui est négligé et qui, malgré les efforts apparents des états, occupe de grands espaces et accueille de grands nombres.

Cette pratique autre de l'architecture s'appuie sur une approche ethno-sociologique de l'habitat populaire. Elle poursuit la démarche inaugurée par Henri Raymond, au travers de l'étude de l'habitat pavillonnaire, et s'inscrit en continuité de la théorie de la relativité des lois positives formulée par Montesquieu :

Ces lois positives doivent « être relatives au physique du pays ; au climat glacé, brûlant ou tempéré ; à la qualité du terrain, à sa situation, à sa grandeur ; au genre de vie des peuples, laboureurs, chasseurs ou pasteurs ; elles doivent se rapporter au degré de liberté que la constitution peut souffrir ; à la religion des habitants, à leurs inclinations, à leur richesse, à leur nombre, à leur commerce, à leurs mœurs, à leurs manières. Enfin, elles ont des rapports entre elles ; elles en ont avec leur origine, avec l'objet du législateur, avec l'ordre des choses sur lesquelles elles sont établies. Ces dans toutes ces vues qu'il faut les considérer. »

Cette démarche ne se limite pas à l'analyse : Elle vise, par la mise en place de processus constructifs alternatifs, à partiellement combler le fossé grandissant entre l'architecture du haut et l'habitat du bas, privé de terrains viables, de matériaux de qualité mobilisables, appauvri en compétences artisanales et condamné à l'illégalité et au provisoire.

Elle a été inaugurée avec succès à Mayotte, entre 1977 et 1997, encouragée tout d'abord par une administration de l'équipement novatrice, sous la férule de Jacques Maurice. Elle avait pour objectif l'amélioration des conditions de vie du plus grand nombre et la formation et la mise en valeur des appareils de production populaires dans une vision auto-centrée du développement.

Deux architectes ont principalement initié cette démarche, Vincent Liétar, au sein de la SIM, avec l'appui de Craterre, et Attila Cheyssial dans sa propre équipe avec le soutien des Compagnons du tour de France.

Vincent Liétar aura dirigé l'agence architecturale intégrée au sein de la SIM de 1982 à 2010 période durant laquelle auront été construites près de 20 000 logement dont une grande partie aura été consacrée à l'habitat populaire, avec comme matériau principal les BTS (Briques de terre stabilisées) produites par les artisans locaux.

Dans le même temps, des démarches et des réflexions similaires étaient développées par Christian Pédelahore de Loddis à partir de ses observations sur l'architecture et le développement urbain au Vietnam qui l'ont amené à écrire de multiples études et ouvrages de 1982 à nos jours, pour expliquer et mettre en valeur les dynamiques populaires de production de la ville indochinoise.

Dès les années 2000, deux architectes, Julien Beller et Sylvia Frey se sont penchés sur des sujets similaires. Avec l'association AOA, ils ont développé des échanges de compétence entre architectes, artisans et habitants, dans le respect et la mise en valeur des cultures constructives locales. (Liban, Cameroun, Maroc, Benin, Saint-Denis)⁴.

⁴ AOA, Alternative Organization of architects, de 2003 à 2011, Présidée par Patrick Bouchain, fondée par Fiona Meadows, Julien Beller et Sylvia Frey.

Julien Beller questionne les modes de fabrication d'une ville ascendante. Situés dans les interstices, ses projets se concentrent sur des équipements autonomes (lieu culturel, espaces de travail, salle de classe, ...) et sur l'habitat des plus précaires (toilettes dans un bidonville, habitat adapté...). Il réalise des projets d'acupuncture urbaine avec les plus délaissés, notamment avec des familles roms à Saint-Denis. Fondateur du 6B début 2010, Julien Beller gère ce lieu de création et de diffusion accueillant 140 résidents dans 7000m² d'un ancien immeuble de bureaux à Saint-Denis. Julien Beller a collaboré avec Harappa à L'Ile de La Réunion et Maurice sur des projets de RHI. Plus récemment, Harappa a collaboré avec lui pour la réalisation du centre de premier accueil des migrants situé porte de La Chapelle.

Sylvia Frey a rencontré Attila Cheyssial dès la fin de ses études. Elle s'est impliquée dans le développement des méthodes de conception urbaine participative. Elle a rejoint Attila Cheyssial à la Réunion où ils ont créé ensemble l'atelier d'architecture et d'études urbaines Harappa, poursuivant les approches sur l'habitat populaire, les pratiques de l'auto-construction, les méthodes de restructuration participative dans les quartiers précaires et insalubres...

Harappa rencontra à la Réunion, Nancy Bouché, ancienne élève de l'ENA, juriste, Inspectrice Générale de l'Équipement en 1997. Elle a rédigé en 1998 un rapport d'expertise sur les immeubles insalubres et menaçant ruine à la demande du ministre M. Besson. Elle a rédigé l'ensemble des textes subséquents, soit le toilettage intégral des législations relatives à l'habitat indigne. (participation à la loi SRU du 13/12/2000, loi DALO du 5 mars 2007). Elle a créé et animé de 2001 à 2009 le pôle national de lutte contre l'habitat indigne à caractère interministériel.) Elle est la rédactrice de la proposition de loi sur l'habitat insalubre et indigne outre-mer déposée par Serge Letchimy en décembre 2010, votée et publiée le 23 juin 2011. Attila Cheyssial rencontre Nancy Bouché lors de la préparation de cette loi.

Puis, Nancy Bouché aura l'occasion de proposer une application pratique de la loi Letchimy sur le quartier de Vieux Pont, en Martinique, qui aboutira à la mise en place d'une opération d'auto-construction avec les habitants du quartier. Cette opération portée par l'agence des Cinquante pas Géométriques, sera élaborée par Harappa en concertation avec les habitants puis partiellement mise en œuvre jusqu'à ce jour.

L'aventure se poursuit désormais à Mayotte auprès de l'EPFAM, avec l'intervention⁵ de Nancy Bouché pour la mise en application de la loi Letchimy et celle de Harappa pour le déploiement de l'auto-construction.

Dans le même temps, Harappa et Julien Beller poursuivent une réflexion commune sur la question de la migration, ses conséquences sociales et urbaines.

Les liens qui unissent les intervenants de cette Carte Blanche consacrée à Harappa, ont donc un premier point commun :

« L'intérêt pour un décryptage des réalités urbaines par une approche méthodologique **relative** aux lieux, aux climats, aux cultures, aux contraintes, aux moyens et aux manières... »

⁵ EPFAM Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte Dirigé par Yves Michel Daunar, ex-directeur de l'agence des Cinquantes pas Géométriques de la Martinique.

Ce qu'Harappa évoque par : « **la Réalité de la réalité** ».

« *Nous sommes tous contaminés par toutes sortes de réalités concurrentielles : la réalité de l'INSEE, celle des états, celles des médias, des mouvements politiques, des lobbies économiques, des droitsdelhommistes, des fondamentalistes, des identitaires et bien entendu celles des normes et celles des architectes.* »

Ils ont un second point commun :

« Contribuer à l'élaboration de solutions concrètes pour l'amélioration des conditions de vie du plus grand nombre dans le respect des diversités, des libertés et des « **droits de faire** ». »

HARAPPA Développe une METHODE

« L'approche ethno architecturale de l'Habitat et de la construction ».

Cette méthode est issue de l'enseignement direct de Henri Raymond et de Henri Lefebvre, elle a trouvé une inspiration complémentaire au travers des ouvrages de Claude Levi-Strauss, et de John Rawls.(Théorie de la justice - Le droit des gens).

Le concept d'appropriation développé par Henri Lefebvre, et le principe de subsidiarité issu du catholicisme social, sont les deux clés de l'efficacité des méthodes d'intervention sur les quartiers auprès des habitants.

Observer - écouter et dialoguer – analyser – concevoir en commun – travailler avec

Exemples de projets auto-construction REUNION, MARTINIQUE, MAYOTTE